

Conseil Municipal de la commune de Thoiras

En séance du 10 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril à vingt heures trente-huit, le conseil municipal de la commune de Thoiras, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni en la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Lionel ANDRÉ.

Étaient présents : Lionel ANDRÉ, Bernard REY, Christel PRADEILLES, Françoise BERNEL-ROGNON, Anne-Isabelle BOLLON, Thierry MICHOTTE DE WELLE. Christiane CAUDRON,

Absents :

Pouvoir : de Lucette BAUDOIN à Françoise BERNEL-ROGNON, de Gilles MORANGE à Lionel ANDRÉ, d'Anne-Marie LE TRON-GOLDSWORTHY à Christel PRADEILLES.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Est nommée **secrétaire de séance** Isabelle BOLLON, Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Séance ouverte à 20h38

ORDRE DU JOUR :

- Budget prévisionnel 2019 ;
- Taux d'imposition 2019 ;
- Déclassement route communale des Curières Hautes ;
- Cession d'une partie du chemin rural de Barniès ;
- Déplacement du chemin de randonnée « des écoliers » au niveau des Curières ;
- Subventions aux associations ;
- Amortissement 2019 du SIE ;
- Questions diverses.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Projet Zone Artisanale d'un particulier ;
- Embauche secrétaire pour renforcer l'équipe administrative.

Accord unanime du conseil pour l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

Lecture et approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 13 mars 2019.

1. Projet de délibération 19/2019 : BUDGET PRIMITIF 2019

Le Budget Prévisionnel 2019 proposé par le maire au vote du conseil municipal chapitre par chapitre pourrait se présenter ainsi :

En section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 – charges à caractère général :	86 090,00 €
Chapitre 012 – charges de personnel :	200 000,00 €
Chapitre 65 – charges de gestion courante :	32 354,50 €
Chapitre 66 – charges financières :	14 851,97 €
Chapitre 67 – charges exceptionnelles :	9 660,00 €
Chapitre 022 – dépenses imprévues :	10 000,00 €
Chapitre 023 – virement à la section d'investissement :	15 955,42 €
Chapitre 042 – dotation aux amortissements :	576,11 €

Recettes

Chapitre 002 – résultat reporté	18 557,50 €
Chapitre 013 – atténuation de charges :	6 850,00 €
Chapitre 70 – produits des services :	91 230,00 €
Chapitre 73 – impôts et taxes :	133 700,50 €
Chapitre 74 – dotations et participations :	75 950,00 €
Chapitre 75 – autres produits de gestion courante :	40 000,00 €
Chapitre 77 – produits exceptionnels :	3 200,00 €
Chapitre 042 – Opérations entre sections :	0 €

En section de fonctionnement recettes et dépenses s'équilibrent à : **369 488 €**

Section d'investissement

Dépenses

001 : Solde d'exécution antérieur (déficit)	158 535,03 €
Chapitre 16 - remboursement des emprunts :	177 893,25 €
Chapitre 20 – immobilisations incorporelles :	3 000,00 €
Chapitre 21 – immobilisations corporelles :	2076,11 €
Chapitre 23 – immobilisations corporelles en cours :	0 €
Chapitre 040 – Opérations entre sections :	0 €

Recettes

Chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement :	15 893, 28 €
Chapitre 040 – opération d'ordre entre sections (amortissements) :	576, 11 €
Chapitre 10 – dotations et fonds divers :	176 035,00 €
Chapitre 13- subventions d'investissement :	63 000,00 €
Chapitre 16 – emprunts :	86 000,00 €

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : **341 504,39 €**

Le Budget Primitif 2019 présente un montant global de **710 992,39 €**

Vote du conseil : unanimité.

2. *Projet de délibération 20/2019* : TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2019

Le maire propose aux conseillers de s'orienter vers une légère augmentation des taux d'imposition pour l'exercice 2019 en raison de :

- *Du constat que les taux pratiqués par la commune de Thoiras sont très bas en comparaison des autres communes de moins de 500 habitants (taux moyens communaux départemental en 2018 : TH : 27.18%, TFB : 24.83%, TFNB : 70.89%) ;*

Proposition fondée sur une **augmentation de 1,50 %** des taux :

Taxes	Bases prévisionnelles 2019	Taux 2018	Proposition Taux 2019	Produit attendu
Taxe d'habitation	571 400 €	10.87 %	11.03 %	63 025,42 €
Taxe sur le foncier bâti	425 100 €	5.02 %	5,1%	21 680,10 €
Taxe sur le foncier non bâti	17 000 €	35,63 %	36.16%	6 147,20 €
Recette attendue				90 852.72 €

Augmentation de 1,5 %

Vote du conseil : unanimité.

3. *Projet de délibération 21/2019* : DECLASSEMENT ROUTE COMMUNALE DES CURIERES HAUTES

Monsieur le Maire demande au conseil, s'il est d'accord pour déclasser la voie communale des Curières Hautes, sur 100 mètres environ, et selon l'estimation du service des domaines.

Vote du conseil : unanimité.

4. *Projet de délibération 22/2019* : CESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DE BARNIES

Monsieur le Maire demande au conseil, s'il est d'accord pour céder une partie du chemin rural du Barniès, portion d'environ 50 mètres, faisant partie du domaine privé de la commune. Si le conseil est d'accord, pour que le maire fixe une vente au service des domaines, en précisant que la commune ne conserve que la partie du chemin qui n'empiètera pas sur le chemin de randonnée à créer.

Vote du conseil : unanimité.

5. *Projet de délibération 23/2019* : DEPLACEMENT DU CHEMIN DE RANDONNEE « DES ECOLIERS » AU NIVEAU DES CURIERES

Monsieur le Maire demande au conseil s'il est d'accord pour déplacer le chemin de randonnée « des écoliers », parcelles 1627, 1626, 1625, 1624 et 1623, pour le voir s'implanter le long des parcelles 1213, 1627, 525, 527 et 1143. (voir plan joint)

Vote du conseil : unanimité.

6. *Projet de délibération 24/2019* : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe le conseil des différentes demandes de subventions venant d'associations ou d'organismes auxquels la commune accorde habituellement une aide financière.

Nom des bénéficiaires	Propositions pour 2019
Comité d'Animation Thoiras	2 250,00 €
Aînés de Thoiras	1 250,00 €
Amicale de l'Ecole Publique de Thoiras/Corbès (AEP)	1 800,00 €
Centre Artistique Roy Hart (2019 : travaux Studio Théâtre : salle de travail) - Thoiras	0 €
Prévention Routière	50,00 €
Radio Escapades (publicité Nuit des Contes ...)	50,00 €
L'Oustal	150,00 €
6574 – Personnes de droit privé - - Total (Associations)	5 550 €

Vote du conseil : unanimité.

16/ Projet de délibération 23/2019 : AMORTISSEMENT 2019 DES SUBVENTIONS VERSEES AU SIE (ART. 204)

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 38/2016 du 14 décembre 2016 fixant à **15 ans** la durée d'amortissement linéaire des subventions d'équipement versées aux organismes publics par l'article 204.

Il s'agit ici de l'amortissement de la participation de la commune aux travaux de renforcement du réseau électrique financé par le SIE (Syndicat Intercommunal d'Électrification) de 2010 à 2012.

L'amortissement à prévoir pour 2019 s'établi selon le tableau ci-dessous :

Année entrée	Objet	Montant dépenses	Durée amortissement	Nb années amorties	Capital amorti	Années à amortir	Reste à amortir	Amortissement annuel	Sortie de l'amortissement
2011	Renforcement poste Lelze	1 172.40	15	9	703.44	6	468.96	78.16	2026
2012	Renforcement poste Mas du Pont	3 748.20	15	8	1 999.04	7	1 749.16	249.88	2027
2013	Renforcement poste Buyère - Malérargues	3 721.07	15	7	1 736.49	8	1 984.58	248.07	2028
TOTAL		8 641.67			4 438.97		4 202.70	576.11	

Le Conseil peut adopter le tableau d'amortissement ci-dessus et décider de provisionner le montant de **576,11 €** aux articles 681/042 et 280411/040 du budget prévisionnel 2019.

Vote du conseil : unanimité.

16/ Projet de délibération 24/2019 : PROJET D'UN PARTICULIER A LA ZONE ARTISANALE

Monsieur le Maire demande au conseil son accord de principe concernant un projet d'achat des parcelles sur la zone artisanale. En effet, suite à une réunion avec notre avocate ainsi que le demandeur, il est convenu que la vente se portera sur 3 parcelles : B1446, B1447 et B1448.

Vote du conseil : unanimité.

17/ Projet de délibération 25/2019 : EMBAUCHE D' UNE SECRETAIRE

Afin de renforcer l'équipe administrative durant quelques temps, il est possible de recruter une personne par un simple contrat à durée déterminée. Pour cela il faut une délibération de principe autorisant le recrutement d'agent contractuel. Le contrat sera établi pour une durée de 3 mois renouvelable 3 fois, à raison de 8 heures hebdomadaires.

Vote du conseil : unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45

Le Maire,

Lionel ANDRÉ

